

APPEL À CANDIDATURES 2026

Structuration de la recherche -Labellisation d'un réseau national dédié aux modèles PDX et dérivés de PDX

PDX26

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : 11 MAI 2026 – 16h

Soumission en ligne du dossier électronique, vous trouverez tous les éléments pour soumettre sur notre site :

<https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/nos-appels-a-projets/PDX26>

SOMMAIRE

1	Contexte et objectif.....	3
1.1	Contexte	3
1.2	Objectif	3
2	Missions et financement par l'INCa	4
3	Gouvernance du réseau	5
4	Modalités de participation et éligibilité	5
4.1	Organismes éligibles pour porter la candidature	5
4.2	Equipes et plateformes membres du réseau	5
4.3	Coordonnateur de la candidature	6
4.4	Dossier de candidature.....	6
5	Evalution de la candidature	6
5.1	Processus d'évaluation de la candidature	6
5.2	Critères de recevabilité et d'éligibilité.....	7
5.3	Critères d'évaluation	7
6	Labellisation	8
6.1	Notification de la décision	8
6.2	Durée et renouvellement	8
6.3	Publication et diffusion.....	8
7	Dispositions générales et financement.....	8
7.1	Règlement des subventions	8
7.2	Dépenses éligibles	9
8	Modalités de suivi	9
8.1	Rapports d'activité.....	9
8.2	Publications et communication	9
9	Calendrier	10
10	Modalités de soumission	10
10.1	Modalités de soumission : portail PROJETS.....	10
10.2	Dossier de candidature :.....	10
11	Publication des résultats	11
12	Contacts	11

1 Contexte et objectif

1.1 Contexte

Comprendre les propriétés des tumeurs, étudier la maladie résiduelle et son évolution, et anticiper les récurrences ou la résistance aux traitements nécessitent d'évaluer précisément la complexité et l'hétérogénéité tumorale dans son intégralité, au plus près de la réalité clinique. Pour répondre à ces questions, d'important progrès ont été faits depuis une dizaine d'années avec, en particulier, le développement et la caractérisation de nouveaux modèles de cancers dérivés de patients.

Le développement de ces nouveaux modèles a pour objectif de répondre à plusieurs nécessités :

- prendre en compte les variabilités interindividuelles (chaque individu réagissant différemment aux thérapies médicamenteuses actuelles) ;
- prédire les réponses, anticiper les résistances aux traitements et suivre l'évolution de la maladie pour anticiper une éventuelle récurrence (possibilité de réaliser des études rétrospectives sur des large panels de modèles ou prospectives par le biais de tests de drogues ex vivo pour orienter les traitements) ;
- analyser la dynamique spatiotemporelle des tumeurs (comprendre la dynamique de la plasticité des tumeurs dans leur environnement complexe, notamment au cours des traitements) et des processus biologiques.

Au niveau structurel, l'établissement de nouveaux modèles requiert une grande interdisciplinarité (médecine, biologie, bioinformatique, biophysique, mathématiques, statistiques, micro-ingénierie, physique, imagerie...) avec des compétences souvent difficiles à combiner en un même lieu.

Dans ce contexte, l'Institut national du cancer (**l'INCa**) souhaite participer à la structuration de la recherche fondamentale et translationnelle pour le développement de nouveaux modèles en apportant son soutien au renforcement d'un réseau déjà existant.

Au cours des dernières années, un réseau informel national autour des modèles de xénogreffes dérivés de patients (**PDX** - patient derived xenograft) a été mis en place et intègre des acteurs spécialistes de ces modèles. Des collaborations scientifiques déjà en place permettent des échanges de modèles et d'expertises, avec notamment l'organisation de différents workshops. Le réseau intègre également différents modèles dérivés de PDXs (organoïdes dérivés de PDX, greffes de PDX dans des souris immunocompétentes immunisées, ...). Des centaines de modèles sont disponibles et le réseau a la possibilité de les faire apparaître dans la base de données internationale cancermodels.org sous un chapitre « French Patient-Derived Models ».

1.2 Objectif

A ce stade d'existence et de constitution du réseau, cet appel à candidature aura pour objectif de labelliser ce réseau national des équipes et plateformes dédiées aux modèles PDX et dérivés de PDX pour faciliter sa poursuite et soutenir son fonctionnement. Ce réseau aura vocation à se positionner au plus haut niveau de la recherche internationale et devra ancrer la France dans un domaine très compétitif dans lequel elle possède des atouts incontestables.

2 Missions et financement par l'INCa

Le réseau national des plateformes dédiées aux modèles PDX et dérivés devra remplir les missions suivantes.

Favoriser le regroupement, la pluridisciplinarité, et améliorer la collaboration entre les différents acteurs de la recherche

- Identifier et rassembler tous les acteurs français ayant une expertise dans le domaine ;
- Etablir des interactions avec des réseaux et groupes coopérateurs intéressés par la démarche ;
- Communiquer sur les expertises de chaque équipe/plateforme partenaire ;
- Permettre une transmission d'expertise entre les laboratoires (training).

Renforcer le partage et l'homogénéisation des données / des modèles

- Implémenter une base de données française exhaustive des modèles PDX et dérivés de PDX dans « cancermodels.org » ;
- Assurer l'accès aux modèles en respectant les règles de chaque institution ayant la propriété des modèles ;
- Etablir des procédures efficaces de partage de modèles ;
- S'accorder sur le niveau de caractérisation minimum et commun des modèles avec une mutualisation des données ;
- Stimuler/assurer le respect des règles 3R d'expérimentation animale ;
- Définir des procédures opérationnelles standards (SOPs).

Renforcer les capacités académiques en termes d'innovation, de conception et de conduite de projets pré-cliniques

- Surveiller les avancées technologiques dans le domaine ;
- Identifier des modèles manquants (niches) et stimuler leur développement ;
- Valoriser les modèles auprès de partenaires industriels (CROs et Pharma) ;
- Stimuler la réponse inter-partenaires aux appels à projets français et européens ;
- Développer le concept d'hébergement expérimental pour les laboratoires dépourvus d'infrastructures.

Améliorer la visibilité internationale et développer la coopération européenne dans le domaine (représentant pour le [réseau Européen EurOPDX](#) notamment).

Pour le fonctionnement de ce réseau une subvention de 200 000€ sera allouée par l'INCa pour une période de 24 mois.

Cette subvention devra servir principalement au recrutement d'une personne en soutien du coordonnateur, en charge de l'organisation et du suivi de ce réseau.

Les missions de ce poste seront notamment de :

- Stimuler les collaborations inter-partenaires ;
- Stimuler/Aider à la création d'une base de données française dans cancermodels.org ;

- Etablir des procédures réglementaires de partage ;
- Organiser des réunions de travail (opérationnelles) et d'animations scientifiques (symposia) ;
- Assurer la veille pour les appels à projet ;
- Travailler à la pérennisation du réseau.

3 Gouvernance du réseau

La mise en place et les réalisations du réseau national dédié aux modèles PDX et dérivés seront dépendantes de la qualité de son organisation et de son pilotage.

Le dossier de candidature devra présenter :

- Une gouvernance claire et détaillée (avec en particulier un comité de pilotage qui définit le périmètre et la stratégie, et assure la coordination avec l'ensemble des membres du réseau). Les missions de gouvernance et d'organisation doivent être clairement définies ainsi que les responsabilités et les tâches ;
- Les membres du réseau ;
- Le schéma organisationnel avec en particulier la fréquence des réunions et la composition des participants, le suivi annuel et les jalons du management du réseau ;
- Les liens avec les autres réseaux existants couvrant cette thématique (en particulier le réseau RIBBON dédié aux organoïdes) ;
- La charte de fonctionnement du réseau qui devra être finalisée dans les 6 mois au plus tard suivant la signature de la convention.

4 Modalités de participation et éligibilité

4.1 Organismes éligibles pour porter la candidature

Les organismes suivants sont éligibles à être porteur de la candidature :

- organismes publics de recherche (EPST) ;
- établissements d'enseignement supérieur ;
- organisations à but non lucratif (associations, sociétés savantes, fondations, ...) ;
- établissements de santé (CHU, CLCC, CH, public ou privé).

L'organisme porteur de la candidature est l'organisme de rattachement du coordonnateur, bénéficiaire de la subvention allouée par l'INCa et auquel est notifiée la décision de labellisation. Il est responsable de la mise en œuvre des missions décrites dans l'appel à candidatures.

4.2 Equipes et plateformes membres du réseau

Les équipes et les plateformes doivent appartenir à l'un des organismes cités point 4.1

4.3 Coordonnateur de la candidature

Le coordonnateur de la candidature est le coordonnateur principal du réseau.

Le coordonnateur sera en charge de la mise en œuvre des missions du réseau. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble du suivi du réseau (mise en place des modalités de la collaboration entre les membres du réseau), de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

En raison de l'investissement personnel nécessaire pour structurer ce réseau, le coordonnateur doit justifier de sa capacité et de sa disponibilité pour en assurer la coordination.

4.4 Dossier de candidature

Le dossier de candidature complet se compose des 3 documents suivants :

- Dossier descriptif de la candidature ;
- Budget prévisionnel ;
- Dossier administratif et engagements des organismes des équipes constituantes.

L'évaluation étant internationale, le dossier descriptif du projet doit être rédigé en anglais.

Le document « dossier administratif et engagements des organismes des équipes constituantes » devra être complet et dûment signé par l'organisme candidat, les organismes des équipes constituantes et les responsables scientifiques des équipes ou des plateformes constituantes lors de la soumission.

5 Evaluation de la candidature

5.1 Processus d'évaluation de la candidature

Pour mener à bien l'évaluation de la candidature, l'INCa s'appuie sur des évaluateurs externes internationaux, reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine concerné.

Aucun des membres du réseau ne pourra être évaluateur.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS à :

- Respecter les dispositions déontologiques de l'INCa, consultables à l'adresse suivante : <https://www.cancer.fr/l-institut-national-du-cancer/deontologie-et-transparence>;
- Conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- Déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec la candidature à évaluer.

La liste des évaluateurs est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidature.

Les principales étapes de la procédure d'évaluation sont les suivantes :

- Éligibilité et recevabilité : l'Institut national du cancer vérifie que la candidature soumise répond aux critères énoncés ;

- Évaluation de la candidature : les évaluateurs discutent collégalement de la qualité de la candidature et valident la pertinence du réseau et son financement ;
- Décision finale par l'Institut national du cancer ;
- Publication de la décision.

5.2 Critères de recevabilité et d'éligibilité

Recevabilité

- La candidature doit être soumise dans les délais (voir chapitre 9) et au format demandé (voir chapitre 10).
- L'ensemble des documents demandés (y compris les signatures) doit être complété et téléchargé dans le dossier de candidature à partir du portail PROJETS.

Éligibilité

- La candidature doit répondre aux objectifs du présent appel à candidatures (voir chapitres 1 et 2).
- Le projet doit avoir une durée 24 mois.
- Le dossier de candidature doit être clairement structuré et rédigé et respecter les modalités de soumission figurant au chapitre 10. Il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture confortable des documents. L'évaluation étant internationale, le dossier doit être rédigé en anglais, la version française est facultative (sauf pour le résumé du projet pour lequel la version française est requise).
- Les formulaires devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité de la candidature y compris la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

5.3 Critères d'évaluation

Les évaluateurs apprécient la qualité scientifique, la synergie du réseau, la faisabilité technique et financière, et l'impact potentiel des résultats. Le dossier de candidature sera évalué selon les critères suivants :

1 - Organisation du réseau :

- Qualité du consortium : complémentarité et/ou pluridisciplinarité des membres du réseau et synergie de l'organisation en réseau ;
- Qualités de la gouvernance ;
- Compétences scientifiques et managériales du coordonnateur du réseau ;
- Disponibilité du coordonnateur pour assurer la coordination du réseau ;
- Partenariats et collaborations internationales envisagés.

2 - Stratégie générale du réseau :

- Pertinence scientifique et organisationnelle du réseau au regard des objectifs de l'appel à candidature ;
- Capacité du réseau à fédérer l'ensemble des forces nationales impliquées dans la thématique ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du réseau.

3 - Faisabilité financière :

- Ressources humaines allouées au projet ;

- Crédibilité et justification du(des) co-financement(s), si applicable ;
- Adéquation de la demande budgétaire et du plan de financement avec les objectifs du réseau.

6 Labellisation

6.1 Notification de la décision

L'INCa notifie la décision de labellisation du réseau par lettre recommandée avec accusé de réception à l'organisme porteur de la candidature.

Une copie de la décision de labellisation sera adressée par courriel électronique aux membres du réseaux.

6.2 Durée et renouvellement

La labellisation est prononcée pour une durée de 2 ans.

A son terme, l'Institut fera connaître sa décision de procéder ou non à la poursuite de la labellisation.

6.3 Publication et diffusion

La décision de labellisation est publiée au registre des actes administratifs sur le site internet de l'Institut national du cancer.

7 Dispositions générales et financement

7.1 Règlement des subventions

Le financement sera attribué selon les dispositions du règlement en vigueur relatif aux subventions allouées par l'INCa, consultable sur ce lien « [règlement des subventions](#) ».

Les participants au réseau (coordonnateur, responsable d'équipes ou des plateformes participantes et représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention) devront s'engager à respecter ce règlement de la façon suivante :

- Le coordonnateur du réseau s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic¹) ;
- Le responsable de chaque équipe participante devra dûment compléter le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail et le signer.
- Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention devra compléter et signer le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail PROJETS.
- Le coordonnateur du réseau devra déposer tous les formulaires scannés en un document unique dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature sur le portail PROJETS.

1 Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut engagement juridique de respecter le règlement

7.2 Dépenses éligibles

Le montant total de la subvention ne pourra excéder 200 000€ pour une période de 24 mois.

Le financement est exclusivement destiné à faciliter l'organisation et le fonctionnement afin d'améliorer la qualité des travaux et la visibilité du réseau labellisé.

Les dépenses sont éligibles dans la mesure où elles sont nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du réseau. Elles doivent donc s'inscrire en conformité avec les objectifs poursuivis par le réseau et participer à l'atteinte de ces derniers, pendant toute la durée de la labélisation.

Les dépenses éligibles à la subvention figurent dans le Règlement des subventions en vigueur de l'INCa (lien de consultation « [règlement des subventions](#) ») aux articles suivants :

- article 5.4.1 s'agissant des dépenses de personnels ;
- article 5.4.2 s'agissant des dépenses de fonctionnement ;
- article 5.4.4 s'agissant des frais de gestion.

Les dépenses d'équipement et d'investissement ne sont pas éligibles.

La subvention versée par l'INCa doit être utilisée par l'organisme bénéficiaires pour la seule réalisation du projet identifié dans l'acte attributif.

8 Modalités de suivi

8.1 Rapports d'activité

Le RESEAU labellisé transmet un bilan d'activité périodique à l'Institut selon les modalités décrites dans la convention et en utilisant les modèles de document prévus à cet effet (rapport, annexes financières, etc.).

8.2 Publications et communication

Les modalités de la publication relative aux résultats des recherches issus des modèles développés par le réseau sont définies à l'article 11.1 du Règlement des subventions de l'INCa et celles relatives à la communication à l'article 11.2.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du réseau doivent veiller à :

- Fournir le résumé (scientifique et grand public) de la définition et des objectifs du réseau labellisé qui fera l'objet d'une publication sur le site de l'INCa ;
- Privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant au réseau s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- Mentionner le soutien financier de l'INCa sur toute publication réalisée dans le cadre du réseau, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract). Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

9 Calendrier

Lancement de l'appel à projets	Mars 2026
Date limite de soumission du dossier de candidature	11 mai 2026 - 16h00
Comité d'évaluation	Juin 2026
Publication des résultats	Juin 2026

10 Modalités de soumission

10.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

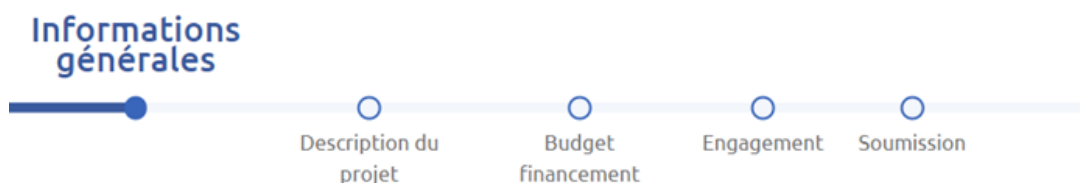
- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez l'assistance du portail PROJETS

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

10.2 Dossier de candidature :

Un guide du déposant est disponible en téléchargement sur le portail PROJETS :

Comment déposer un dossier sur le portail Projets ?



Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
 - budget prévisionnel dans la rubrique « annexe financière – budget prévisionnel » ;
 - CV du coordonnateur et des responsables de chaque équipe participante, format libre voir "équipes participantes" ;
 - Engagement des équipes dans la rubrique « engagement équipes ».

- Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires » (Format WORD ou PDF).

Les pièces jointes ne doivent pas se substituer au dossier de candidature ; elles ne doivent pas contenir d'éléments critiques pour l'évaluation du projet mais seulement des éléments d'information additionnels.

Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

Validation/soumission :

Pour soumettre votre dossier :

➔ Vous devez vous rendre sur l'étape « Soumission » **voir guide du déposant** (p15 - cf 5.1 modalité soumission Portail Projets).

La validation définitive impose une relecture de la complétion des données sur chaque onglet en cliquant sur « [VERIFICATION AVANT SOUMISSION DEFINITIVE](#) » ;

➔ Le clic « soumission définitive » soumet définitivement le dossier et génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier. Veuillez vérifier que vous avez bien reçu cet email (vérifier dans les indésirables ou le cas échéant, dans votre système de protection) ;

Attention :

Aucun dossier ne sera accepté après l'heure et date de clôture si le bouton « soumission définitive » n'a pas été actionné.

11 Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux coordonnateurs via le portail PROJETS.

La liste des projets sélectionnés sera publiée sur le site internet de l'Institut national du cancer.

12 Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- **De nature scientifique ou relative au contenu des projets :**

Charlotte GUDEWICZ

Pôle Recherche et Innovation - Département Biologie, Transfert et Innovations

cgudewicz@institutcancer.fr

- **Pour tout problème d'ordre technique sur le portail de soumission :**

assistanceprojets@institutcancer.fr

- **De nature administratif**

Elsa SARAIVA

Gestionnaire de l'appel

esaraiva@institutcancer.fr